

Actualité

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'UNION PAR LES SITES INDUSTRIELS IED - 11.05.2017

« Anticiper, c'est pouvoir être aidé! »



Dans le cadre de la Directive IED, désormais 11 secteurs industriels sur 32 font l'objet des normes d'émissions européennes contraignantes : <http://eippcb.jrc.ec.europa.eu/reference/>

En 2016

- 2 nouveaux secteurs ont fait l'objet des normes sur l'eau (industrie des métaux non ferreux , Systèmes communs de traitement dans le secteur chimique) ;
- dans le cadre de son appel à projet auprès de tous les secteurs IED, l'agence de l'eau RMC a décidé d'une aide pour 16 entreprises, et pour un montant total de 7 M€ (soit en moyenne 35% de subvention).

.... en 2017 !

- parution programmée de normes d'émissions pour 3 nouveaux secteurs ;
- lancement, depuis le 1er mars, d'une 3ème tranche de l'appel à projet « anticipation des normes de l'Union ». Saisissez cette opportunité !

Le dépôt des dossiers est d'ores et déjà possible. Il est fixé au plus tard le 15 septembre 2017.

A noter : le démarrage des travaux peut être autorisé, sur demande, à réception du dossier complet.



Consulter la page dédiée : <http://www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles.html>

Des questions ? A défaut de connaître votre interlocuteur au sein de l'Agence, écrire à : [✉ Contact.aidesentreprises@eaurmc.fr](mailto:Contact.aidesentreprises@eaurmc.fr)